

NOTE SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 ET DU BUDGET PRIMITIF 2021

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n° 2015-992 du 17 août 2015, prévoit « qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielle est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

COMPTE ADMINISTRATIF DE L'ANNEE 2020

Malgré une année 2020 très fortement impactée par la pandémie de COVID-19, le compte administratif confirme la capacité d'adaptation et la bonne santé financière de la Ville de Saint-Aubin-lès-Elbeuf. En effet, malgré une stagnation des recettes de fonctionnement, les dépenses de fonctionnement ont diminué de -4,65% par rapport à 2019, en raison notamment de l'annulation de manifestations et activités prévues au budget.

1) SECTION DE FONCTIONNEMENT : DEPENSES

Les charges à caractère général, composées principalement des achats de petits matériels et fournitures, contrats d'entretien et d'assurances, des frais d'alimentation sont restées relativement stables (-0,21%), malgré l'achat de produits sanitaires liés à l'épidémie de COVID19 (128 000 €).

Les charges de personnel s'établissent à 5 332 938 €, soit une diminution de 2,71% en comparaison à 2019. Cela s'explique principalement par le départ en retraite des deux directeurs généraux, remplacés uniquement par une directrice générale des services. D'autres départs en retraite, remplacés ou non, ont eu lieu, ainsi que le recrutement de deux agents au sein du service Etat-Civil.

Les charges financières (intérêts d'emprunts) continuent de diminuer (-42 000 €), du fait qu'aucun nouvel emprunt n'a été contracté.

Les autres charges de gestion courante affichent une forte baisse (-17,72%), liée principalement à la diminution de la participation versée au CCAS (300 000 € contre 570 000 € en 2019). A l'inverse, les subventions versés aux associations et autres contributions sont en légère augmentation de 3,48%.

2) SECTION DE FONCTIONNEMENT : RECETTES

Les recettes réelles de fonctionnement de l'année 2020 s'établissent à la somme de 11 335 746 €, soit une somme quasi identique à celle de l'an passé (11 334 967 €).

Les produits des taxes locales progressent très légèrement de 1,40%, soit + 57 000 €. Cette évolution se traduit essentiellement au travers des produits de taxes foncières, dont les bases ont augmenté (+1,53%), après avoir connu une forte diminution en 2019 (-1,28%).

Concernant la fiscalité reversée, notamment par la Métropole Rouen Normandie et le Département, le montant reste quasi équivalent à l'an dernier (+0,86%).

S'agissant des dotations de l'Etat, la péréquation appliquée entre les collectivités a conduit à un nouvel écrêtement de la dotation globale de fonctionnement de -35 669 €. Le point positif concerne les droits de mutation sur les transactions immobilières qui, malgré la crainte liée à la crise sanitaire, demeurent à un très bon niveau (177 827 € contre 155 225 € en 2019 et 145 090 € en 2018).

Il est constaté une diminution des recettes locatives (-12 000 €), du fait du report et annulation de certaines mensualités, liées à des activités professionnelles impactées par les mesures de restriction sanitaire. En ce qui concerne les participations reçues, principalement issues de la CAF pour les structures d'accueil, les montants sont restés stables en raison des différents fonds de compensation mis en place.

Les produits des services (participation des usagers) ont quant à eux subi les fermetures d'écoles durant le premier confinement et la baisse de fréquentation qui s'en est suivie. Les recettes ont ainsi diminué de 30% par rapport à 2019.

3) CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

La capacité d'autofinancement (ou épargne brute), qui correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement, affiche une hausse conséquente et s'élève à 2 018 286 € (1 563 095 € en 2019 et 1 546 528 € en 2018). Elle doit au minimum permettre le remboursement du capital de la dette.

L'épargne nette, qui correspond à la capacité d'autofinancement brute diminuée du remboursement du capital de la dette, s'élève à 995 806 € (572 852 € en 2019 et 557 070 € en 2018). Elle constitue une partie des fonds propres qui permettent de financer les investissements, sans recourir à l'emprunt.

Le résultat de fonctionnement, qui correspond à la différence entre les recettes totales et les dépenses totales de fonctionnement, s'élève à 2 236 211,07 €. Il sert en priorité à couvrir le résultat de la section d'investissement (+ 116 030,19 €) et le solde des restes à réaliser (-229 611,21 €). Ainsi, le solde reporté en section de fonctionnement s'élèvera à la somme de 2 122 630,05 € au budget primitif 2021.

4) SECTION D'INVESTISSEMENT : DEPENSES

Le montant global des dépenses, hors dette et avances, s'élève à la somme de 1 943 220 € (contre 1 086 370 € en 2019 et 834 917 € en 2018).

A titre d'information, les principaux chantiers réalisés en 2020 ont concerné :

- L'avance forfaitaire versée au titre du mandat de maîtrise d'ouvrage pour les futurs ateliers municipaux (298 168 €), projet phare du mandat ;
- Le drainage du terrain d'honneur au Stade Roussel, le remplacement de la main courante et l'amélioration du système d'arrosage automatique (129 647 €), afin d'améliorer le quotidien des sportifs et des bénévoles ;

- L'acquisition et renouvellement de matériels informatiques (54 600 €), dans la poursuite de la volonté de modernisation des services ;
- L'acquisition de divers matériels pour les services techniques (30 849 €), afin d'en permettre le bon fonctionnement quotidien ;

Dans le cadre des engagements Cit'ergie, ont également été réalisés :

- Des travaux à l'école maternelle Malraux : réfection 2ème toiture et isolation de 3 classes, étanchéité de la toiture terrasse (261 317 €) ;
- La rénovation des sols et une nouvelle chaudière à la Maison des Associations (27 150 €) ;
- L'acquisition d'un véhicule électrique Renault Zoé (21 250 € hors aides).
- La pose de 22 volets roulants électriques sur l'école Paul Bert-Victor Hugo (23 235 €) ;
- La rénovation d'un bureau de l'état civil et la pose de volets roulants électriques sur la façade de l'Hôtel de Ville (33 250 €) ;

Le capital de la dette remboursé sur le budget principal s'élève à 1 022 479 €.

5) SECTION D'INVESTISSEMENT : RECETTES

L'exercice 2020 a vu la réalisation de quatre cessions d'actifs sur le budget principal (732 €), la perception de la dotation FCTVA (159 679 €), un solde de taxe d'aménagement (716 €) et les subventions d'équipement perçues (110 380 €) au titre de diverses opérations. En complément figure également le remboursement par la Métropole d'une partie de la dette, correspondant à la compétence voirie transférée (146 395 €), ainsi que les avances remboursables des budgets annexes (1 029 000 €).

Le résultat de la section d'investissement s'élève à +116 030,19 €, auquel s'ajoute le solde des restes à réaliser pour -229 611,21 €. Le besoin de financement global (-113 581,02 €) est évidemment prévu et couvert par l'excédent de la section de fonctionnement.

BUDGET PRIMITIF DE L'ANNEE 2021

Le budget prévisionnel d'une commune doit répondre au principe d'équilibre : le montant des dépenses et des recettes de chacune des sections doit être voté en termes identiques.

1) SECTION DE FONCTIONNEMENT : DEPENSES

Les dépenses réelles s'élèvent à 9 997 119,96 € (contre 9 317 460 € au CA 2020, 9 771 870 € au CA 2019 et 9 843 111 € au CA 2018).

Le niveau des charges générales affiche une légère hausse, d'environ 140 000 €, principalement liée à la prévision d'achats en lien avec l'épidémie de COVID-19. Selon l'évolution de la situation sanitaire, l'enveloppe pourra être revue à la hausse ou à la baisse.

Les charges de personnel, après une nouvelle baisse de -2,71% fin 2020, devraient retrouver un niveau correspondant aux postes du tableau des effectifs, soit une somme d'environ 5,5 M€.

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) sont en hausse de 23,5% par rapport à 2020, étant donné que la participation versée au CCAS en 2020 a été réduite à 300 000 €. Le chapitre 65 retrouve donc son niveau habituel (participation du CCAS portée à 570 000 € et subventions aux associations 670 000 €), tandis que les charges financières, composées des charges d'intérêts liées à la dette, diminuent de 42 000 €, pour s'élever à 271 921 €.

L'autofinancement prévisionnel s'élève à environ 2 740 880 € et permettra le financement d'une grande partie des investissements.

2) SECTION DE FONCTIONNEMENT : RECETTES

Les recettes réelles prévisionnelles s'élèvent à 11 645 370 €, pour un budget total de 13 835 000 €.

La principale modification concerne les recettes fiscales, impactées par la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Les communes intègrent désormais le taux départemental de la taxe foncière sur le patrimoine bâti en substitution. La municipalité a une nouvelle fois fait le choix de ne pas augmenter les taux d'imposition.

Les dotations versées par l'Etat devraient continuer de diminuer, notamment dans le cadre de la péréquation entre collectivités, à l'instar de la Dotation Globale de Fonctionnement, dont une nouvelle diminution est attendue à hauteur de 57 000 €.

Les droits de mutation ont connu un exercice 2020 de très bon niveau (177 827 €), malgré les grandes incertitudes liées à la crise sanitaire. Par prudence, une somme de 140 000 € sera inscrite au titre du budget 2021.

Les prévisions budgétaires liées aux produits des services (394 200 €), constitués principalement de la restauration scolaire, halte-garderie, centre de loisirs et l'accueil périscolaire, seront également prudentes, au regard de la fréquentation constatée ces derniers mois. Enfin, les revenus locatifs, après une nouvelle diminution due à la cessation d'un bail, ne devraient pas connaître de nouvelles baisses sur cet exercice et s'élever à 72 600 €.

Comme à l'habitude, les prévisions de recettes se veulent donc prudentes mais sincères, notamment compte tenu de l'incertitude de certaines recettes.

L'épargne brute dégagée s'élève à 1 648 248 € (contre 2 018 286 € en 2020, 1 563 095 € en 2019 et 1 546 530 € en 2018), soit 14,15% des recettes réelles de fonctionnement.

Bien que les prévisions affichées génèrent des ratios un peu moins bons que l'an passé (qui reste exceptionnelle à tous points de vue), il n'en demeure pas moins que l'exercice 2021 est un budget solide et prêt à faire face aux éventuels aléas pouvant survenir, notamment d'un point de vue sanitaire.

3) SECTION D'INVESTISSEMENT : DEPENSES

L'année 2020 fut notamment marquée par des chantiers de rénovation thermique (Maternelle Malraux) et d'amélioration des équipements (Stade Roussel et école Paul Bert-Victor Hugo). L'exercice 2021 devrait voir, en toute fin d'année, les premiers travaux des opérations sous mandat : construction d'un nouveau centre technique municipal, réhabilitation de l'Hôtel de Ville et de la cantine Marcel Touchard.

A cela vont s'ajouter de gros investissements, notamment dans les écoles (845 000 €), des travaux de voirie sur le site ABX (530 000 €), des travaux d'amélioration d'éclairages LED dans divers bâtiments (démarche Citergie) et la mise en accessibilité PMR des sanitaires de la Salle des Fêtes (122 700 €). Le montant des investissements prévus (hors dette et avance) atteint la somme de 4 562 070 € (1 943 220 € réalisés en 2020).

Les autres investissements concernent des études sur la qualité de l'air dans les établissements recevant du public, l'amélioration des équipements numériques pour les services et les écoles, la reconversion du local commercial des Novales en boutique à l'essai, ...

Une avance remboursable, d'un montant prévisionnel de 120 000 €, est prévue au profit du budget annexe « Valorisation Foncière ».

Quant au budget annexe « ZAC des Hautes-Novales », après une première cession intervenue en novembre dernier, il est prévu une deuxième vente, à hauteur de 853 000 €, dont plus de la moitié devrait être reversée au budget principal.

4) SECTION D'INVESTISSEMENT : RECETTES

La principale ressource provient de l'autofinancement via la section de fonctionnement (2 740 880 €), ainsi que des dotations aux amortissements (1 097 000 €).

Un emprunt bancaire est inscrit à hauteur de 950 000 €. Ce recours à un financement externe sera bien évidemment analysé tout au long de l'année, en fonction des besoins réels de trésorerie.

A cela s'ajoutent le FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA) pour 165 000 €, une subvention métropolitaine pour 21 185 € (réfection de la toiture de l'école maternelle Malraux) et la prise en charge par la Métropole d'une partie du capital de la dette (148 775 €), liée aux emprunts contractés pour des dépenses de voirie, dont elle a compétence depuis 2015.

Les budgets annexes rembourseront également l'annuité des avances consenties, soit 119 000 € pour le budget « Valorisation Foncière » et 256 667 € pour le budget « ZAC des Hautes-Novales », sous couvert de la réalisation de la seconde vente.

5) ANALYSE DE LA DETTE

Au 1^{er} janvier 2021, le capital restant dû (tous budgets confondus) est de 7 437 123 €, soit une dette par habitant de 886 €. La capacité de désendettement de la Commune atteint un très bon niveau de 3,7 années.

Le capital de la dette remboursé sur le budget principal et le budget annexe « Valorisation Foncière » s'élèvera en 2021 à la somme de 1 149 633 €.

CONCLUSION

Au regard de l'ensemble des éléments présentés, l'exercice 2021 affiche une situation budgétaire saine et confortée, afin de faire face aux aléas pouvant intervenir, à l'image de l'année 2020 écoulée.

En effet, bien que les ratios présentés restent corrects par rapport aux années précédentes, notamment le niveau des épargnes brutes et nettes, il n'en demeure pas moins qu'il convient de rester vigilant.

Le bon niveau de l'autofinancement permet de soutenir la capacité de financement des investissements qui, malgré le décalage des 3 chantiers « phares », restent à un niveau soutenu.

Enfin, 2021 devrait permettre à la commune d'accéder au label « CAP Cit'ergie », au moment d'entamer la mise en œuvre de son plan d'actions quadriennal, avec à l'horizon l'accès au label « Cit'ergie ». La collectivité (élus et agents) aura donc un rôle essentiel à jouer en matière d'exemplarité, afin que chaque génération de saint-aubinois soit sensibilisée aux enjeux climatiques, à l'écocitoyenneté et à la nécessité d'une co-construction durable.